



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

IFAP ABC Puériculture · Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture  
91 rue du Faubourg Saint-Martin · 75010 Paris  
01 42 40 15 65 · institut@abcpuericulture.com · www.abcpuericulture.com

N° déclaration d'existence : 11 75 13 987 75 · N° SIRET : 34482479200115 · NAF : 8891A

Avec le soutien de :



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## CALENDRIER

Dépôt des candidatures : du 25 mars au 10 juin 2024 minuit

> Envoi du dossier à :

IFAP ABC PUERICULTURE - 91 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

Entretiens :

Du 11 au 27 juin 2024

Affichage des résultats :

1<sup>er</sup> juillet 2024 à 14H

Validation des inscriptions :

10 juillet 2024

Pré-rentrée :

23 juillet 2024

Rentrée :

2 septembre 2024





## FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 11 au 27 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Date limite de confirmation d'inscription : 10 juillet 2024

Pré-rentree : 23 juillet 2024

Rentree : 2 septembre 2024

---

# POUR CONSTITUER LE DOSSIER

Vous devez faire, dans l'ordre :

Vous devez cliquer sur le lien mis en ligne sur notre site :

<https://www.abcpuericulture.com/fr/institut-auxiliaire-puericulture/>

> Après avoir téléchargé le dossier :

Vous rassemblez toutes les pièces jointes demandées (liste page 3).

> Vous enverrez ce dossier à :

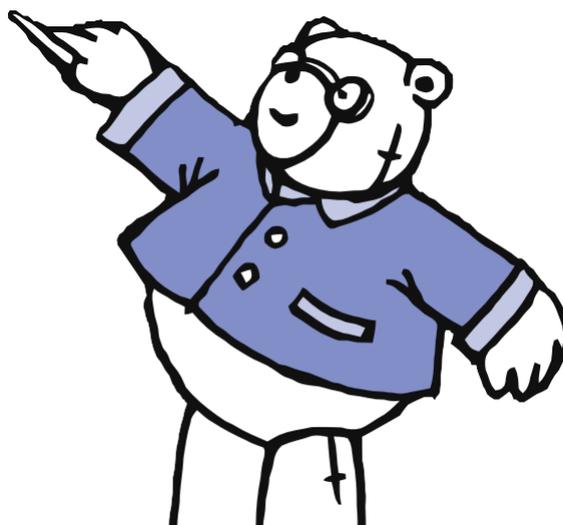
IFAP ABC Puériculture - 91, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

N'oubliez pas de mettre la fiche d'inscription dans le dossier.

## Conseils rédactionnels pour la lettre de motivation et le document manuscrit :

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre. Évitez de recopier ce que vous trouvez sur les sites et forums internet. Soyez créatifs, sincères. Décrivez :

- > Ce qui vous attire dans le contenu de la formation,
- > Vos expériences professionnelles ou en stage,
- > Votre projet professionnel à l'issue de la formation.





# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 11 au 27 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Date limite de confirmation d'inscription : 10 juillet 2024

Pré-rentrée : 23 juillet 2024

Rentrée : 2 septembre 2024

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION ET À CLASSER DANS L'ORDRE SUIVANT :

*L'incomplétude du dossier n'est pas un critère de rejet, mais sera pris en compte dans la notation*

01. La fiche d'inscription complétée.

02. Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.

03. Une lettre de motivation manuscrite.

04. Un curriculum vitae.

05. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat :

- › soit une situation personnelle ou professionnelle vécue,
- › soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation,

qui permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne. Ce document n'excède pas deux pages.

06. Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

07. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français.

08. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale.

09. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).

10. Pour les ressortissants étrangers, lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titre ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

11. Copie de la carte de sécurité sociale.

12. Copie de l'attestation de sécurité sociale en cours de validité.

13. Pour les demandeurs d'emploi : photocopie du courrier de Pôle-Emploi (de moins de 3 mois) indiquant la date d'inscription et le numéro d'identifiant.

14. Une fiche de liaison de mission locale, pour les candidats de moins de 26 ans, pouvant prétendre à la prise en charge de la Région.

15. Justificatif d'allocataire du RSA.

16. Justification d'un contrat PEC.



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 11 au 27 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Date limite de confirmation d'inscription : 10 juillet 2024

Pré-rentrée : 23 juillet 2024

Reentrée : 2 septembre 2024

## MODALITÉS DE SÉLECTION

### ÂGE ET SCOLARITÉ

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

### ORGANISATION DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

**Sélection sur dossier :** la sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture.

**Oraux :** entretien individuel. Le candidat présente son parcours puis les échanges avec le jury porteront sur l'expérience professionnelle, les stages et le projet professionnel afin d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat pour la profession.

Les entretiens se dérouleront à l'IFAP du 11 au 27 juin 2024. La date et le lieu de l'épreuve seront notifiés sur votre convocation.

Les résultats d'admission seront disponibles en ligne le 1<sup>ER</sup> juillet 2024.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- > Votre intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité, vos qualités humaines et capacités relationnelles,
- > Votre aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit,
- > Votre aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer,
- > Votre aptitude à collaborer et à travailler en équipe,
- > Vos aptitudes en matière d'expression écrite et orale,
- > Vos capacités d'analyse et la maîtrise des bases de l'arithmétique.



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 11 au 27 juin 2024 minuit  
Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024  
Date limite de confirmation d'inscription : 10 juillet 2024  
Pré-rentree : 23 juillet 2024  
Rentree : 2 septembre 2024

## FICHE FORMATION<sub>1/2</sub>

### DURÉE DE LA FORMATION

Formation initiale : 13 mois (vacances incluses)  
Contrat de professionnalisation : 16 mois

NOMBRE DE PLACES : 10

### COÛT DE LA FORMATION

FINANCEURS	TARIF SCOLARITÉ	FRAIS RESTANT À LA CHARGE DE L'ÉLÈVE	
L'élève	7 500 €	Admission : 100 €	Assurance : 18 €
CPF	9 100 €		
Employeur	9 100 €		
Région Île-de-France	9 100 €		
Transition Pro Île-de-France	9 100 €		

### OBJECTIFS

- › Dispenser l'enseignement théorique et pratique au candidat pour lui permettre d'accompagner un enfant dans les activités de la vie quotidienne et de réaliser des soins adaptés à son état clinique,
- › Préparer les élèves au métier d'auxiliaire de puériculture, en associant l'apport de cours théoriques et de pratique professionnelle,
- › Permettre à chaque élève d'acquérir et d'approfondir ses connaissances, de développer ses capacités d'observation et d'analyse,
- › Aider l'élève à acquérir et développer des compétences dans la prise en charge globale de l'enfant, en lien avec la famille et dans toutes les situations professionnelles,
- › Guider et soutenir le candidat tout au long de la formation à valider ses modules et construire son identité professionnelle.



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 11 au 27 juin 2024 minuit  
Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024  
Date limite de confirmation d'inscription : 10 juillet 2024  
Pré-rentrée : 23 juillet 2024  
Rentrée : 2 septembre 2024

## FICHE FORMATION <sup>2/2</sup>

### CONTENU DE LA FORMATION

Ce parcours comporte 1 540 heures de formation théorique et clinique, se répartissant en 770 heures de formation théorique et 770 heures de stage.

FORMATION THÉORIQUE	770 h
<i>Accompagnement pédagogique individualisé Dans les trois premiers mois de la formation</i>	(35 h)
<i>Suivi pédagogique individualisé des apprenants Réparti tout au long de la formation</i>	(7 h)
<i>Travaux personnels guidés (TPG) Répartis au sein des différents modules</i>	(35 h)
Bloc de compétences n°1	
> Module 1. Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>module spécifique AP</i>	(147 h)
> Module 1 bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>module spécifique AP</i>	(28 h)
> Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>module spécifique AP</i>	(21 h)
Bloc de compétences n°2	
> Module 3. Évaluation de l'état clinique d'une personne <i>module spécifique AP</i>	(77 h)
> Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>module spécifique AP</i>	(154 h)
> Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	(35 h)
Bloc de compétences n°3	
> Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage	(70 h)
> Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	(21 h)

Bloc de compétences n°4	
> Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	(35 h)
Bloc de compétences n°5	
> Module 9. Traitement des informations	(35 h)
> Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	(70 h)
FORMATION CLINIQUE *	
770 h	
Quatre périodes doivent être réalisées en milieu professionnel :	
> Période A	5 semaines
> Période B	5 semaines
> Période C	5 semaines
> Période D	7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

\* Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.



## FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 11 au 27 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Date limite de confirmation d'inscription : 10 juillet 2024

Pré-rentrée : 23 juillet 2024

Rentrée : 2 septembre 2024

## MODALITÉS DE FINANCEMENT POSSIBLES

FINANCEURS	CRITÈRES
L'élève	Demande de devis auprès de : <a href="mailto:institut@abcpuericulture.com">institut@abcpuericulture.com</a>
CPF	Le Compte Personnel de Formation permet à toute personne active d'acquies des droits à la formation mobilisable tout au long de sa vie professionnelle. La création du CPF s'effectue directement sur la plateforme : <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/</a>
Employeur	Dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, le salarié peut faire la demande auprès de son employeur.
	Après étude des dossiers par l'institut, la Région Ile de France peut prendre en charge les coûts de la formation selon les critères d'éligibilité suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>› Jeunes moins de 25 ans sortis du système scolaire depuis de moins de 2 ans</li><li>› Demandeur d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum à la date de rentrée en formation,</li><li>› Bénéficiaire d'un PEC (Parcours Emploi Compétences),</li><li>› Bénéficiaire du RSA,</li><li>› Jeunes de moins de 25 ans inscrits en mission locale,</li><li>› Jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.</li></ul>
	Le PTP (ou Projet de Transition Professionnelle) est un dispositif de financement de formation. Si vous souhaitez changer de métier ou de profession, le PTP vous permet de financer la formation certifiante en lien avec votre reconversion. Voir les conditions et les modalités d'inscription sur : <a href="https://www.transitionspro-idf.fr/accueil-particulier/projet-de-transition-professionnelle/">https://www.transitionspro-idf.fr/accueil-particulier/projet-de-transition-professionnelle/</a>

› Pour + de renseignements, nous contacter : 01 42 40 15 65



## FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dépôt des candidatures : du 11 au 27 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Date limite de confirmation d'inscription : 10 juillet 2024

Pré-rentrée : 23 juillet 2024

Rentrée : 2 septembre 2024

---

## OBLIGATIONS MÉDICALES

Les élèves en formation d'auxiliaire de puériculture doivent impérativement présenter au plus tard le premier jour de la rentrée (2 septembre 2024) :

- › Un certificat médical rempli par un médecin **agréé par l'Agence Régionale de Santé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine (page 9). Ce certificat est à remettre le jour de la rentrée, le 2 septembre 2024.
- › Une attestation d'immunisation et de vaccination (page 10). Cette attestation est à faire remplir par votre médecin traitant dès à présent, afin de commencer les vaccinations manquantes le cas échéant. Elle est à remettre lors de l'entretien de sélection.

## VACCINATIONS ET SÉROLOGIE OBLIGATOIRES

*Tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et autres professions de santé est soumis à l'obligation d'être immunisé contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite B.*

- › DT polio
- › Hépatite B
- › Sérologie de l'hépatite B

## VACCINATIONS FORTEMENT RECOMMANDÉES :

- › Rubéole
  - › Rougeole
  - › Oreillons
  - › Grippe
- › Nous vous invitons dès à présent à vérifier votre statut vaccinal et à débiter les mises à jour le plus tôt possible car il y a plusieurs injections à faire.



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

---

## CERTIFICAT MEDICAL POUR L'ENTREE EN FORMATION

*À remettre le jour de l'entretien*

Je soussigné(e), Docteur (Nom, Prénom) \_\_\_\_\_

**Médecin agréé par l'ARS, certifie que :**

(Nom et prénom de l'élève) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

- > **N'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture.**

---

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

*Signature et cachet du médecin :*



## ATTESTATION MÉDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES 1/2

À remettre le jour de l'entretien

Je soussigné(e), Docteur (Nom, Prénom) \_\_\_\_\_

Certifie que :  
(Nom et prénom de l'élève) : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

> a été vacciné(e) contre :

TYPE DE VACCINS	NOM DU VACCIN	NOMBRE DE DOSES REÇUES	DATE DE LA DERNIERE DOSE	OBSERVATIONS
Diphthérie / Tétanos / Polio / Coqueluche	_____	_____	____/____/____	_____
Rougeole / Oreillons / Rubéole	_____	_____	____/____/____	_____
Hépatite B	_____	_____	____/____/____	Sérodiagnostic le : ____/____/____ Résultat : _____

> est considéré(e) - selon les conditions définies au verso - comme :

Immunisé(e) contre l'hépatite B  Oui  Non  
Non répondeur(se) à la vaccination  Oui  Non

Vaccin Covid	Nombre de doses reçues : _____	Date de la dernière dose : ____/____/____	Maladie Covid / Dernier test positif Covid le : ____/____/____
--------------	--------------------------------	----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

> Dans les cas où l'élève a été vacciné(e) :

BCG*	Date : ____/____/____	Test Tuberculinique*	Date : ____/____/____	Résultat : _____
------	-----------------------	----------------------	-----------------------	------------------

\*A compter du 1er avril 2019, l'obligation d'une vaccination par le BCG est suspendue pour les élèves auxiliaires de puériculture. Toutefois, le médecin du travail du lieu de stage apprécie l'exposition au risque de tuberculose. Une IDR sera pratiquée que s'il y a un risque et pas de vaccination antérieure.

> Certifie que ses vaccinations sont à jour pour l'année  Oui  Non

> Examen Radio pulmonaire favorable\*\*  Oui  Non

\*\*Datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation, compte rendu à joindre

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

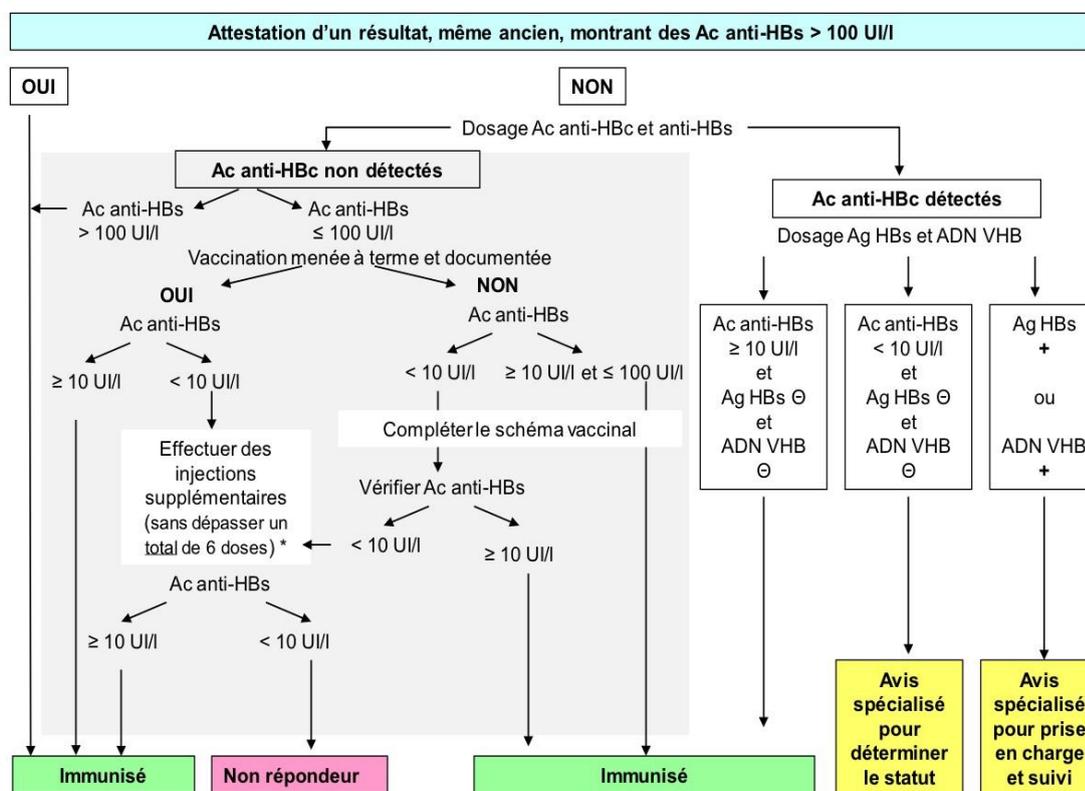
Signature et cachet du médecin référent :



## ATTESTATION MÉDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES 2/2

À remettre le jour de l'entretien

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

### Textes de référence

- > Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- > Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- > Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- > Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- > Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- > Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- > Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dossier complet à retourner à :  
IFAP ABC Puériculture - 91 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

## FICHE D'INSCRIPTION - RENTRÉE SEPTEMBRE 2024

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nom marital : \_\_\_\_\_

Prénoms 1, 2, 3 : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Pour les salarié(e)s ABC Puériculture, indiquer le nom de la structure : \_\_\_\_\_

DIPLÔME	ANNÉE D'OBTENTION	EN COURS
Baccalauréat série : _____		<input type="checkbox"/>
CAP Petite Enfance (avant réforme 2017)		<input type="checkbox"/>
BEP intitulé		<input type="checkbox"/>
Autre :		<input type="checkbox"/>

Je suis en situation de handicap (RQTH) :  OUI  NON

Je bénéficie d'un tiers temps pour les examens :  OUI  NON

### Choix de la formation envisagée :

> Coursus en 12 mois :  Prise en charge individuelle : 7 500 €  CPF : 9 100 €

Prise en charge Région Île-de-France : 9 100 €

Prise en charge organisme Transition Pro Île-de-France ou employeur : 9 100 €

> Coursus en 16 mois (contrat de professionnalisation) :  Prise en charge employeur : 9 100 €

*Frais d'admission : 100 € restant à la charge du candidat, à régler par chèque à l'ordre d'ABC PUERICULTURE. Cette somme sera versée après les entretiens et admission définitive. Non remboursable en cas de désistement.*

J'autorise l'IFAP d'ABC Puériculture à afficher mon nom sur la liste des résultats à l'IFAP et sur le site internet d'ABC Puériculture.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INTÉGRAL

Dossier complet à retourner à :  
IFAP ABC Puériculture - 91 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

## VOTRE SITUATION A L'ENTRÉE EN FORMATION

### Demandeur d'emploi

N° identifiant Pôle-Emploi :

\_\_\_\_\_

Agence Pôle-Emploi :

\_\_\_\_\_

Dernière date d'inscription à Pôle Emploi :

\_\_/\_\_/\_\_\_\_

Vous êtes indemnisé au titre de :

- Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
- Allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Autre, précisez : \_\_\_\_\_

### Mission locale

### En poursuite d'étude

Quel est le niveau le plus élevé de diplôme obtenu ? :

- Niveau 4 : (BAC, BAC ASSP....)
- Niveau 5 : (BTS - DUT)
- Niveau 6 : (Licence)
- Niveau 7 : (Master)
- Autre précisez : \_\_\_\_\_

### En activité (salarié)

Poste occupé :

\_\_\_\_\_

*Coordonnées de votre employeur actuel*

Nom de la structure :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

*Type de contrat*

CDD contrat à durée déterminée

Date de fin de contrat : \_\_/\_\_/

\_\_\_\_\_  CDI

contrat à durée indéterminée

Contrat d'apprentissage (alternance)

Contrat de professionnalisation (alternance)

Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Intérimaire : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature :